



**PAR COURRIEL**

[ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca](mailto:ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca)

Québec, le 16 décembre 2020

**Monsieur Pierre Dufour**

Ministre

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau A-413

Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Analyse par le CCQF de la Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes pour le territoire du régime forestier adapté de la Paix des braves**

Monsieur le Ministre,

Conformément au processus défini dans le régime forestier adapté (RFA) de la Paix des braves (Entente), le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) a reçu, le 9 novembre 2020, une copie de la Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes pour commentaire et recommandation.

Le Conseil s'est réuni les 2 et 3 décembre 2020 pour examiner et discuter de l'analyse produite par le secrétariat du CCQF. Cette analyse a suivi une approche convenue par les membres du Conseil lors de la rencontre des 16 et 17 septembre 2020. Cette approche repose sur trois éléments qui ont été examinés pour s'assurer qu'ils ont été bien pris en compte dans la Stratégie, à savoir :

1. Respect des dispositions du RFA relativement à la Stratégie des peuplements mixtes;
2. Collaboration des Cris à l'élaboration de la Stratégie et la prise en compte de leurs préoccupations;
3. Suivis de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le Secrétariat a analysé la version de la Stratégie soumise par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et élaborée en collaboration avec le Gouvernement de la nation crie. Lors de la dernière réunion du Conseil, les membres ont été appelés à discuter de la Stratégie et ont convenu de vous envoyer les commentaires et la recommandation suivants :

- La Stratégie répond bien à l'ensemble des clauses prévues à l'Entente portant sur le sujet.
- Elle décrit l'approche d'aménagement des peuplements mixtes en vue de maintenir la qualité des habitats fauniques sur le territoire. Elle tient compte des connaissances scientifiques sur le sujet et de la vision crie de l'importance de ces peuplements pour le maintien de leurs activités traditionnelles à long terme.

- La Stratégie a été élaborée par le MFFP, en collaboration étroite avec le Gouvernement de la nation crie, par un comité-conjoint de professionnels et d'experts représentant les deux parties signataires de l'Entente.
- Tout au long de la période de rédaction, le comité s'est assuré que les intervenants crie étaient consultés afin d'intégrer leurs préoccupations et de tenir compte de leurs suggestions.
- La Stratégie prévoit des activités de suivi en continu pour assurer le respect de sa mise en œuvre et le maintien de la qualité des habitats fauniques sur le territoire d'application et sur chacune des aires de trappe.

Pour toutes ces raisons, le Conseil recommande la mise en œuvre de cette Stratégie.

Cependant, l'analyse a mis en évidence certains éléments qui pourraient constituer des opportunités d'amélioration ou de clarification que nous aimerions porter à votre attention.

Dans le cas des aires de trappe où les peuplements mixtes matures sont naturellement rares (moins de 1,5 %), la Stratégie réitère que les traitements d'éducation pourraient être ajustés, au besoin, afin d'atteindre la composition souhaitée par les planificateurs. Après discussion, il est donc suggéré par le Conseil, de préciser davantage ces scénarios sylvicoles spécifiques pour s'assurer que les objectifs de la Stratégie sont atteints.

Le Conseil reconnaît que la Stratégie proposée et les Directives d'aménagement des habitats fauniques (Directives), qui sont en cours d'élaboration, sont étroitement liées. En fait, la Stratégie indique à plusieurs reprises que les Directives prendront en considération les éléments clés mentionnés dans la Stratégie, mais ne fournit pas de cibles spécifiques.

Dans le développement des futures Directives, le Conseil souhaite suggérer au comité-conjoint chargé de leur élaboration, de définir, lorsqu'applicable, des objectifs ou des cibles spécifiques permettant de fournir des instructions claires aux aménagistes concernant l'importance de maintenir la connectivité entre les peuplements mixtes considérés comme habitats propices, le couvert forestier environnant et les milieux humides ou riverains à proximité.

Le Conseil recommande qu'il soit envisagé d'utiliser les résultats des suivis de la Stratégie recueillis au fil du temps comme intrant au suivi global de la qualité des habitats fauniques sur le territoire, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des Directives présentement en élaboration.

En terminant, les membres du Conseil souhaitent souligner l'excellent travail accompli par le comité-conjoint en charge de l'élaboration de la Stratégie. C'est une réalisation remarquable sur le plan de la collaboration entre les deux parties signataires qui doit être soulignée. Cette grande coopération s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la Paix des braves et crée un précédent pour la mise en œuvre et l'évolution du RFA sur le territoire.

Veillez prendre note qu'une copie de cette lettre a également été envoyée, à titre informatif, au Grand Chef du Gouvernement de la nation crie, M. Abel Bosum.

Le Conseil demeure à votre disposition si vous avez besoin de plus de détails sur cet avis ou sur l'analyse effectuée par le Secrétariat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hervé Deschênes  
Président, Conseil Cris-Québec sur la foresterie